



CONFÉRENCE DES MINISTRES  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DE LA FRANCOPHONIE

**Prix du Jeune chercheur**  
**Professeur d'EPS**  
Edition 2022

-----

**Appel à candidature**

Km 6, Avenue Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz  
B.P. 3314 Dakar, Sénégal

Tél. : (+221) 33 859 27 09  
Fax : (+221) 33 859 80 99

secretariat.general@confejes.org  
www.confejes.org

AGIR ENSEMBLE AVEC LES JEUNES

Les candidatures doivent parvenir au plus tard le 31 mai 2022 à 23h 29 mn à l'adresse mail suivante : [secretariat.general@confejes.org](mailto:secretariat.general@confejes.org) ; cc : adamasene59@gmail.com

## I. Contexte et cadrage thématique

Le « Prix du Jeune chercheur en Jeunesse, Sports, Education physique et Loisir » est une initiative du RINJS/CONFEJES<sup>1</sup> soutenue par la CONFEJES dans le cadre de la consolidation du processus de l'universitarisation des programmes des instituts.

Il a été créé dans un contexte porteur de grands défis. C'est pourquoi, la CONFEJES veut lui donner une valeur stratégique, optimiser son rayonnement et en faire un modèle inspirant dans la Francophonie. En tant que moyen de production de connaissances, le prix du jeune chercheur doit contribuer à :

- la promotion et à l'amélioration des pratiques de l'EPS, du sport scolaire et universitaire dans les Etats et gouvernements membres de la CONFEJES<sup>2</sup>;
- la mise en œuvre de la Déclaration de Cotonou<sup>3</sup> sur « la relance de l'enseignement de l'EPS dans les différents ordres d'enseignement des Etats et gouvernements membres de la Francophonie » dont l'une des actions est de « *développer et soutenir la Recherche et l'Innovation par la valorisation de leurs produits dans l'enseignement de l'EPS et la pratique du Sport* » ;
- l'atteinte de l'un des objectifs stratégiques de l'OIF qui est de « *faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs* »<sup>4</sup> ;
- la mise en œuvre du Plan d'action de Kazan et des Objectifs de développement durable.

C'est la raison pour laquelle, dès sa deuxième édition en 2022, le champ de recherche est recentré sur la thématique de l'Education physique et sportive. Ainsi, ce prix est spécifiquement dédié à la récompense des trois (03) meilleurs travaux de recherche des professeurs d'EPS.

Le travail à soumettre doit être une production de savoir réflexif ou prospectif sur les pratiques d'enseignement de l'EPS. Il doit contenir des résultats de recherche porteurs d'améliorations significatives et/ou déclencheurs de dynamiques de changement dans les différents ordres d'enseignement de l'EPS des Etats et gouvernements membres de la Francophonie.

C'est dans ce cadre que les jeunes enseignants(es) de l'EPS ayant des projets ou de l'expérience dans le domaine de la recherche sont invités à soumissionner.

<sup>1</sup> Réseau des Instituts Nationaux de la Jeunesse et des Sports des Etats et gouvernements membres de la CONFEJES.

<sup>2</sup> Programmation quadriennale 2019-2022 de la CONFEJES, harmonisée avec celle de l'OIF.

<sup>3</sup> « Déclaration de Cotonou » adoptée à la 37<sup>ème</sup> Conférence ministérielle en mars 2019 à Marrakech. Elle est le fruit du partenariat entre la CONFEJES, la CONFEMEN, l'UNESCO et Word Athletics.

<sup>4</sup> Programmation quadriennale 2019 – 2022 de l'OIF. Mission C : Education, formation, enseignement supérieur et recherche. Objectif stratégique du 13. Page 93

## **II. Objectif du prix Jeune chercheur**

Le prix a deux objectifs :

- susciter chez les jeunes des vocations de mener des activités de recherche ;
- détecter des porteurs de potentiels en recherche pour les accompagner dans leur évolution académique.

## **III. Conditions de participation**

Pour participer à ce prix le (la) candidat(e) doit remplir les conditions suivantes :

- être citoyen(ne) d'un Etat ou gouvernement membre de la CONFEJES ;
- être une personne physique ;
- être en situation professionnelle d'enseignant(e) d'EPS ou avoir un vécu professionnel d'enseignant d'EPS d'une durée continue deux (02) ans au minimum ;
- être âgé(e) de trente-cinq (35) ans au plus à la date de réception du dossier de candidature ;
- avoir proposé un travail de recherche récent (produit en 2021 ou en 2022), traitant des questions de l'éducation physique et sportive;
- être au 1<sup>er</sup> rang dans le positionnement des auteurs de l'article.

Avant l'évaluation, chaque travail de recherche sera passé en revue dans un vérificateur de plagiat afin de s'assurer de son authenticité.

## **IV. Composition du dossier de soumission**

Pour répondre aux critères de complétude, le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre les documents suivants :

- une demande de candidature motivée ;
- un CV de deux (02) pages maximum précisant le(s) parcours académique(s), l'expérience professionnelle d'enseignant(e) d'EPS et les distinctions obtenues (prix, brevet, décoration, etc) ;
- un résumé de l'article ou du projet d'article en cinq cent (500) mots maximum;
- une description synthétique des travaux de recherche antérieurs en 02 pages maximum (s'ils existent) avec indication du lien web où les trouver.

Une fois la candidature acceptée, il sera demandé au candidat/à la candidate d'envoyer une version numérique de son article ou de ses articles.

## **V. Format de présentation du travail à soumettre**

### **a. Présentation du résumé de l'article ou du projet d'article**

C'est un résumé de 500 mots maximum. Il précise le sujet, la problématique, le cadre théorique, la méthodologie adoptée, l'esquisse de quelques résultats attendus ainsi que les références sélectives en appui.

Une fois acceptée par le jury, il doit évoluer vers un article et être déposé dans les délais fixés.

## **b. Présentation du travail (résumé et article).**

Le format de présentation est le suivant :

- le texte doit être rédigé en caractère Times 12, interligne simple ;
- la première page doit comprendre : le titre de l'article, le nom de l'auteur, l'affiliation institutionnelle, son adresse postale et électronique, un résumé en français d'environ 500 mots et cinq (05) mots clés au maximum ;
- un abstract en anglais ;
- les titres et les sous-titres doivent être numérotés selon le système à étages (3 niveaux maximum) : 1. 1.1., 1.1.1. ;
- les références seront listées en fin d'article, sur une page séparée intitulée « Références », selon le standard suivant :
  - pour un article : Vignerou, C. (2006), « Les inégalités de réussite en EPS entre filles et garçons : déterminisme biologique ou fabrication scolaire ? », Revue française de pédagogie, vol.154, p111-124.
  - pour un chapitre dans un ouvrage : Hariti, H.(2013), « Conceptions du masculin et féminin en matière d'évaluation chez les enseignants de l'éducation physique et sportive ». Actes du colloque « Les questions vives en éducation et formation : regards croisés France- Canada », Nantes, France, p.245-253.
  - pour un ouvrage : Kpazai, G. (2015), « Pensée critique et innovations dans la formation universitaire », Editions Peisaj, Collection Cogito.
- le texte de l'article est de 10 à 20 pages.

## **VI. Modalités de soumission**

Les modalités de soumission des candidatures sont les suivantes :

- le dossier de candidature et le travail de recherche doivent être rédigés en français ;
- la candidature se fait obligatoirement par le(la) candidat(e) lui/elle – même en envoyant son dossier de soumission (voir point IV : Composition du dossier de soumission) par un courriel à l'adresse suivante : [secretariat.general@confejes.org](mailto:secretariat.general@confejes.org), cc : [adamasene59@gmail.com](mailto:adamasene59@gmail.com);
- le(la) candidat(e) peut soumettre plusieurs articles. Dans ce cas, il/elle doit faire un dossier de candidature par article.
- 

## **VII. Dates importantes**

<b>Objet</b>	<b>Date limite d'envoi</b>	<b>Date de réponse</b>
Envoi du dossier de soumission complet	31 mai 2022	08 juin 2022
Envoi de la version finale de l'article	09 septembre 2022 à 23h 29 mn	

## **VIII. Dotation du prix**

Le prix est strictement nominatif. Selon l'ordre de mérite il est échelonné en trois (03) niveaux : 1<sup>er</sup> (3.000.000 Fcfa) prix, 2<sup>ème</sup> (2.000.000 Fcfa) prix et 3<sup>ème</sup> prix (1.000.000 Fcfa). Chaque prix peut être remis sous forme d'une récompense financière ou donné sous forme d'un accompagnement dans l'évolution académique du/de la lauréat(e).